

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf du mois de décembre à neuf heures et trente minutes, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le treize décembre deux mil vingt-deux.

Présents : Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - René BOUSSIN (suppléant de Yannick VILLAIN) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Grégory DORTE - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - François LECESTRE (suppléant de Philippe LENOIR) - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Lionel MION - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Absents : Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Jean DESNOYERS - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN - Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Patrick OFFREDI - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	31
Nombre de suffrages exprimés :	31
Votes pour :	31
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

N° 71/2022

Objet : Mise en place d'une tarification sur l'utilisation du réseau public de recharge du SDEY à compter du 02 janvier 2023

Depuis 2017, le SDEY aménage un réseau public de recharge pour véhicules électriques dans les communes lui ayant transféré la compétence de « création et gestion de points de charge pour véhicules électriques ».

Dans l'exercice de cette compétence, le SDEY prend à sa charge l'exploitation et la maintenance des infrastructures du réseau. A l'origine peu utilisé, le réseau est, depuis 2020, de plus en plus sollicité par les utilisateurs de véhicules électriques, ce qui entraîne des dépenses importantes liées à la fourniture d'énergie et à la maintenance des infrastructures, qui croissent avec l'augmentation de l'utilisation du réseau public de recharge.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du marché de fourniture d'énergie dans le cadre du groupement d'achat d'énergies de l'alliance des Syndicats de Bourgogne-Franche-Comté, les prix de la fourniture d'énergie pourraient être multipliés par trois, voire plus en ce qui concerne les puissances supérieures à 36 kVa, qui sont aussi les puissances les plus prisées des usagers de véhicules électriques.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé au Comité Départemental du SDEY de délibérer sur la fin, dès le 02 janvier 2023, de la gratuité des recharges de véhicules électriques sur le réseau public de recharge, en application de la grille de tarification présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Affiché le

ID : 089-200047181-20221222-DE71_2022-DE

Puissance	<25 kW	50 -100 kW	
Tarif	0,50€/kWh	0,70€/kWh	0,90€/kWh
Suppléments	+ 0,30€ la minute dès 15 min après la fin de la charge	+ 0,40€ la minute dès 15 min après la fin de la charge	+ 0,50€ la minute dès 15 min après la fin de la charge
Tarif abonné	0,40€/ kWh	0,60€/kWh	0,80€/kWh
Prix et avantages de l'abonnement	14,99€ / mois + exonération de la composante temps entre 21h et 6h du matin		

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Adopte** la tarification IRVE ci-dessus à partir du 02 janvier 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 19 décembre 2022

Le Président

Jean Noël LOURY